

## APPEL À CONTRIBUTIONS

# Expériences et enjeux de reconnaissances sociales de la parentalité

Sous la direction de :

**Annamaria Colombo**, professeure, HES-SO Haute École de travail social Fribourg

**Julie Noël**, professeure, École de travail social, Université de Sherbrooke

### Remise des propositions (résumés)

19 août 2024

### Remise des manuscrits complets

13 mars 2025

### Parution

Printemps 2026

**Pour consulter l'appel à textes en ligne**

[www.efg.inrs.ca](http://www.efg.inrs.ca)

[www.efg.inrs.ca](http://www.efg.inrs.ca)



## APPEL À CONTRIBUTIONS

Remise des propositions (résumés) : 19 août 2024  
Remise des manuscrits : 13 mars 2025

### Expériences et enjeux de reconnaissances sociales de la parentalité

Sous la direction de :

**Annamaria Colombo**, professeure, HES-SO Haute École de travail social Fribourg

**Julie Noël**, professeure agrégée, École de travail social, Université de Sherbrooke

Ce numéro thématique de la revue internationale *Enfances Familles Générations* porte son attention sur les attentes normatives adressées aux parents et sur les réactions de ces derniers à leur égard. Cette réflexion s'inscrit dans un contexte où la parentalité est devenue dans les sociétés occidentales actuelles un paradigme d'action publique associé à des représentations de la « bonne parentalité ». Ce numéro thématique invite à poser un regard critique sur les enjeux de reconnaissances sociales associés à la parentalité en croisant deux perspectives. D'une part, il cherche à appréhender les représentations sociales et les normes qui encadrent la parentalité et qui sous-tendent les mesures mises en œuvre pour « soutenir » ou accompagner les parents. D'autre part, il vise à mettre en lumière les manières dont les parents composent avec

ces attentes sociales et les expériences de (non) reconnaissance vécues dans les trois dimensions de la parentalité identifiées par Houzel (1999) et les membres de son groupe de travail, soit au niveau de l'expérience, de la pratique et de l'exercice de la parentalité. Selon cette perspective, la parentalité s'inscrit au sein de plusieurs systèmes proximaux et distaux (Lacharité *et al.*, 2015), prenant ainsi en considération l'environnement dans lequel se matérialise la parentalité.

L'évolution d'entrée en parentalité est intégrée aux transformations familiales. Dans les sociétés industrialisées, la structure, la composition, la trajectoire et l'organisation des familles se transforment et se diversifient depuis les années 1960. Dans les sociétés occidentales, « l'entrée dans la parentalité se construit de plus en

plus comme un 'projet parental', individuel et conjugal, encadré par des attentes sociales qui contribuent à le normer » (Déchaux et Le Pape, 2021 : 32).

Pour s'adapter et témoigner de cette évolution, différents préfixes sont ajoutés au mot parentalité (Sellenet, 2015) telles la mono-parentalité, la co-parentalité, l'homoparentalité, la pluri-parentalité, la trans-parentalité. Même si les visages de la parentalité se diversifient et que ce nouveau vocable permet de remettre en question le modèle traditionnel biparental bioexclusif, le modèle familial pré-industriel, ou traditionnel, occupe encore une place normative importante au sein des sociétés occidentales. Cette comparaison entre le modèle familial traditionnel et d'autres formes de configurations ou d'organisations familiales entraîne encore aujourd'hui des situations de stigmatisation, d'exclusion, et ce, tant pour les parents que pour les enfants et les jeunes. Par la (re)production des inégalités de genre, de classe et de race, la parentalité peut être mise à l'épreuve, et ce, dans différents contextes. C'est le cas notamment chez les parents migrants lorsque les attentes de la société d'accueil à l'égard de la fonction parentale diffèrent de celles du pays d'origine (Pourtois *et al.* 2004).

La parentalité peut aussi s'inscrire au sein de trajectoires d'adversités comme les situations où les parents, ou les enfants, ont

des besoins particuliers (maladies, handicaps, problèmes de santé mentale, etc.) (Piérart *et al.*, 2019), ou encore, lorsque les parents éprouvent des difficultés sociales, comme une situation d'addiction, par exemple (Colombo et Fontannaz, 2023). Ajoutons les contextes où les enfants sont placés à l'extérieur de la famille, voire adoptés, où d'autres acteurs (foyers, familles d'accueil, curateurs, etc.) substituent, en partie ou totalement, la fonction parentale pouvant ainsi ébranler l'identité du parent d'origine (Noël et Saint-Jacques, 2020).

La parentalité s'est aussi imposée comme objet d'intervention sociale et enjeu de santé publique depuis le début des années 2000 (Lamboy, 2009). Dans ce contexte, elle renvoie généralement aux tâches associées à la fonction parentale ou aux compétences nécessaires pour exercer le « métier de parent » (Doyon *et al.*, 2013 : 7). Ainsi, dans le champ de l'action politique et sociale, le concept de « parentalité » se réfère à une logique d'intervention visant à soutenir les familles et à protéger les intérêts des enfants.

Lamboy (2009) identifie quatre approches du soutien à la parentalité. Une première est portée par les débats sécuritaires. Ce discours pointe les carences de l'autorité parentale à l'origine de problèmes comportementaux chez les enfants (délinquance, absentéisme scolaire,

toxicodépendance, etc.). Les mesures prônées sont essentiellement répressives et ont pour but de sanctionner les parents qui n'assument pas leurs responsabilités. La deuxième approche, basée sur les théories de l'attachement, se fonde sur l'importance pour le développement de l'enfant d'un attachement sain et d'interactions parents-enfants de qualité. Le succès de ces théories est également lié aux transformations des modalités d'intervention sociale : d'une part, l'enfant délinquant est considéré de plus en plus comme victime que comme coupable et d'autre part, la souffrance des parents et les difficultés qu'ils peuvent vivre sont davantage reconnues. Une troisième approche, psychoéducative, se fonde sur les travaux des trente dernières années en psychologie et psychopathologie du développement, en neuropsychologie et en épidémiologie. Elle vise l'amélioration des compétences parentales pour faire face au développement émotionnel et comportemental de leurs enfants.

Déchaux et Le Pape (2021) notamment observent un glissement ces dernières années du paradigme initial centré sur le maintien de l'ordre public à un paradigme visant davantage l'accompagnement et l'empowerment des parents, soutenus dans le développement de leurs « compétences parentales ». Toutefois, certains auteurs (Jeammet, 2006; Sellenet, 2009) soulignent le risque de dérive normative associée au

concept de « compétences parentales », qui serait associée à une injonction de justification adressée aux parents, perçus comme productifs et dotés (ou non) de bonnes pratiques (validées par les experts). Selon Martin (2018 : 41), « [c]ertains développements actuels qui relient "compétences parentales", développement cognitif et destins des enfants ont pour effet de mettre en avant un "déterminisme parental" (Furedi, 2002), qui conduit à faire des parents les responsables des coûts collectifs qu'ils "risquent" d'engendrer à plus ou moins long terme, réactivant le fameux "blaming the victim" ». Pour contrer les risques de dérives, des auteurs, comme Karsz préfèrent, utiliser la notion d'accompagnement (voire de co-accompagnement) des parents, plutôt que le soutien à la fonction ou aux compétences parentales (Karsz, 2014). Cet auteur s'inscrit dans la quatrième approche identifiée par Lamboy (2009). Portée essentiellement par des chercheurs en sciences sociales, cette approche cherche à sortir des cadres normatifs établissant des habiletés parentales jugées bonnes ou mauvaises et à dégager des repères en vue d'élaborer un cadre de référence commun aux différents intervenants visant à saisir les conduites parentales qui répondent suffisamment aux besoins de l'enfant, tout en prenant en considération différents contextes (Léveillé et Bouchard, 2007).

C'est dans la lignée de cette dernière approche que s'inscrit ce numéro. À partir de contributions issues de différentes disciplines des sciences sociales, ce numéro entend contribuer à l'avancement des connaissances en proposant une analyse critique et nuancée du paradigme de « soutien à la parentalité », en articulant la perspective de la production des normes sociales associées à la parentalité à ses effets sur les expériences concrètes des parents.

Les contributions attendues peuvent porter sur l'un ou l'autre, ou les deux axes suivants :

1) Un axe visant à mettre en lumière et à analyser les différentes normativités et attentes sociales dont le paradigme de « soutien à la parentalité » est porteur, ainsi que les tensions et enjeux qui peuvent en découler. Cet axe entend répondre à des questions comme : comment les pratiques de « soutien à la parentalité » contribuent-elles à la (re)production des inégalités de genre, de classe ou de race, ou encore, quelles sont les pratiques qui visent à les aplanir ? Quelles sont les représentations sociales de la parentalité lorsque la composition, la trajectoire ou l'organisation de la famille bousculent les attentes normatives ? Comment ces normes s'incarnent-elles dans les pratiques d'accompagnement des ...

personnes impliquées auprès des familles ? Qui sont les publics visés par les programmes de soutien à la parentalité et pourquoi, et avec quels enjeux ?

2) Un axe visant à analyser les effets de ces attentes sociales sur les expériences des parents en termes de (non-)reconnaissance sociale, en répondant à des questions telles que : quels sont les défis rencontrés par les parents et les stratégies développées, afin de composer avec les attentes normatives qui leurs sont adressées? Quels enjeux de (non-)reconnaissance rencontrent ces parents, avec quels effets? Comment, dans ce contexte, définissent-ils eux-mêmes leur rôle et construisent-ils un sentiment de compétence parentale ?

Les propositions (résumés) doivent être soumises sur le site de la revue (<http://www.efg.inrs.ca/formulaire-soumettre-proposition/>) pour le **19 août 2024**. Veuillez sélectionner le titre du numéro thématique dans le formulaire de soumission. La proposition doit comprendre un titre provisoire, un résumé (1 500 à 2 000 caractères, espaces compris) et les coordonnées de tous les auteur.e.s. Les auteur.e.s des propositions retenues devront remettre leur manuscrit au plus tard le **13 mars 2025**. Veuillez consulter le site de la revue pour connaître les règles d'édition de la revue. Les manuscrits sont acceptés ou refusés sur la recommandation de la direction de la revue et des responsables du numéro après avoir été évalués à l'aveugle par deux ou trois lecteurs externes.

## Références

Colombo, A., Fontannaz, P. et deux mères concernées. 2023. « Défis et apports d'un processus de recherche-intervention participative sur la parentalité en situation de toxicodépendance », dans *Innovation et intervention sociales*, sous la dir. de P. Maeder, M. Chimienti, V. Cretton, C. Maggiori, I. Probst et S. Rullac, S., Genève, Seismo, p. 180-190.

Déchaux, J-H. et M.-C Le Pape. 2021. *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte.

Doyon, J., Odier Da Cruz, L., Praz, A. F. et S. Steinberg. 2013. « Normes de parentalité: modélisations et régulations (xviii e-xxi e siècles) », *Annales de démographie historique*, vol. 1, no 125, p. 7-23.

Houzel, D. 1999. *Les enjeux de la parentalité*, Toulouse, Érès.

Jeammet, P. 2006. *Réflexions sur la parentalité, Adolescence*, vol. 24, no 1, p. 69-77.

Karsz, S. 2014. *Mythe de la parentalité, réalité des familles*, Paris, Dunod.

Lacharité, C., Pierce, T., Calille, S., Baker M. et M. Pronovost. 2015. *Penser la parentalité au Québec : un modèle théorique et un cadre conceptuel pour l'initiative Perspectives parents*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, Les éditions du CEIDEF.

Lamboy, B. 2009. « Soutenir la parentalité : pourquoi et comment : différentes approches pour un même concept », *Devenir*, vol. 21, no 1, p. 31-60.

Léveillé, S. et V. Bouchard. 2010. « Prendre le risque d'intervenir, ensemble. Forum sur les politiques sociales », dans *Enfants à protéger - Parents à aider*, sous la dir. de C. Chamberland, S. Léveillé et N. Trocmé, Québec, PUQ, p. 345-360.

Léveillé, S. et V. Bouchard. 2007. « Des univers parallèles? », Dans *Enfants à protéger, des parents à aider : deux univers à rapprocher* (1st ed.), sous la dir. de C. Chamberland, S. Léveillé et N. Trocmé, Québec, PUQ, p. 7-30.

Martin, C. 2018. « Du bien-être à l'épanouissement de l'enfant. Investissement social et investissement parental », dans *Santé et épanouissement de l'enfant : dans quel environnement*, sous la dir. de Maryse Bonnefoy, Toulouse, Érès, p. 39-66.

Noël, J., et M. C. Saint-Jacques. 2020. « Quelle valeur s'accorde-t-on quand on est une mère d'enfant placé? Une analyse basée sur la théorie de la reconnaissance sociale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 31, no 2, p. 298-317.

Piérart, G., Gulfi, A., Scozzari, E., Desmarais, C., Tétreault, S. et S. Lindsay. 2019. « Trajectoires de vie, ressources et soutiens de familles migrantes ayant un enfant en situation de handicap : une recherche action dans un canton suisse », *Éducation comparée*, no 22, p. 133-148.

Pourtois, J., Demonty, B. et D. Jouret. 2004. « Souffrances affectives, cognitives et sociales des parents en exil », *Pensée plurielle*, vol. 2, no 8, p. 51-60.

Sellenet, C. 2009. « Approche critique de la notion de 'compétences parentales' », *Revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 2, no 26, p. 95-116.

Sellenet, C. 2015. *La parentalité décryptée. Pertinence et dérives d'un concept*, Paris, L'Harmattan.